

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°08/2023

Date de convocation : 1^{er} mars 2023
Date d'affichage : 1^{er} mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente, le jeudi neuf mars le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, DIEUMEGARD, AUGROS, PERROT, TWARDAWA, BELABED, FAYAT, MANASSÉ, Mrs GUIBERT, ROBBE, LEBoulLENGER, SAILLARD, BIGOT, AUGROS, GAILLARD, MARIÉ, RICHARD, JACQUIER, GUIVARC'H.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr GUIVARC'H, Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme AUGROS , Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme CORÉ avec pouvoir à Mr LEBoulLENGER , Mme MARIÉ avec pouvoir à Mr MARIÉ, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mr SAILLARD.

Mr ROBBE a été élu secrétaire.

OBJET : TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L 522-27,

Vu l'avis du comité social technique de la commune en date du 23 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

FIXE à 100% le taux de promotion de l'avancement de grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe de technicien principal de 1^{ère} classe, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20230309-08-2023-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023